

Décision

Générale

colonial

Décision n° 131 1 février 1963

n° 131 1

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1963

Date de publication

1 février 1963

Date du numéro

28 février 1963

TEXTE INTÉGRAL

La liste des médecins officiellement agréés comme experts pour exercer leur art dans le cadre et les conditions fixés par l'article 38 et de la délibération n° 38 de l'Assemblée Territoriale en date du 23 mai 1959, est fixée comme suit : Docteur Aubert : Hôpital Peltier; Docteur Doiteau : Hôpital Peltier; Docteur Cornée : Hôpital Peltier; Docteur Pages : Dispensaire Farah-Had.